



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

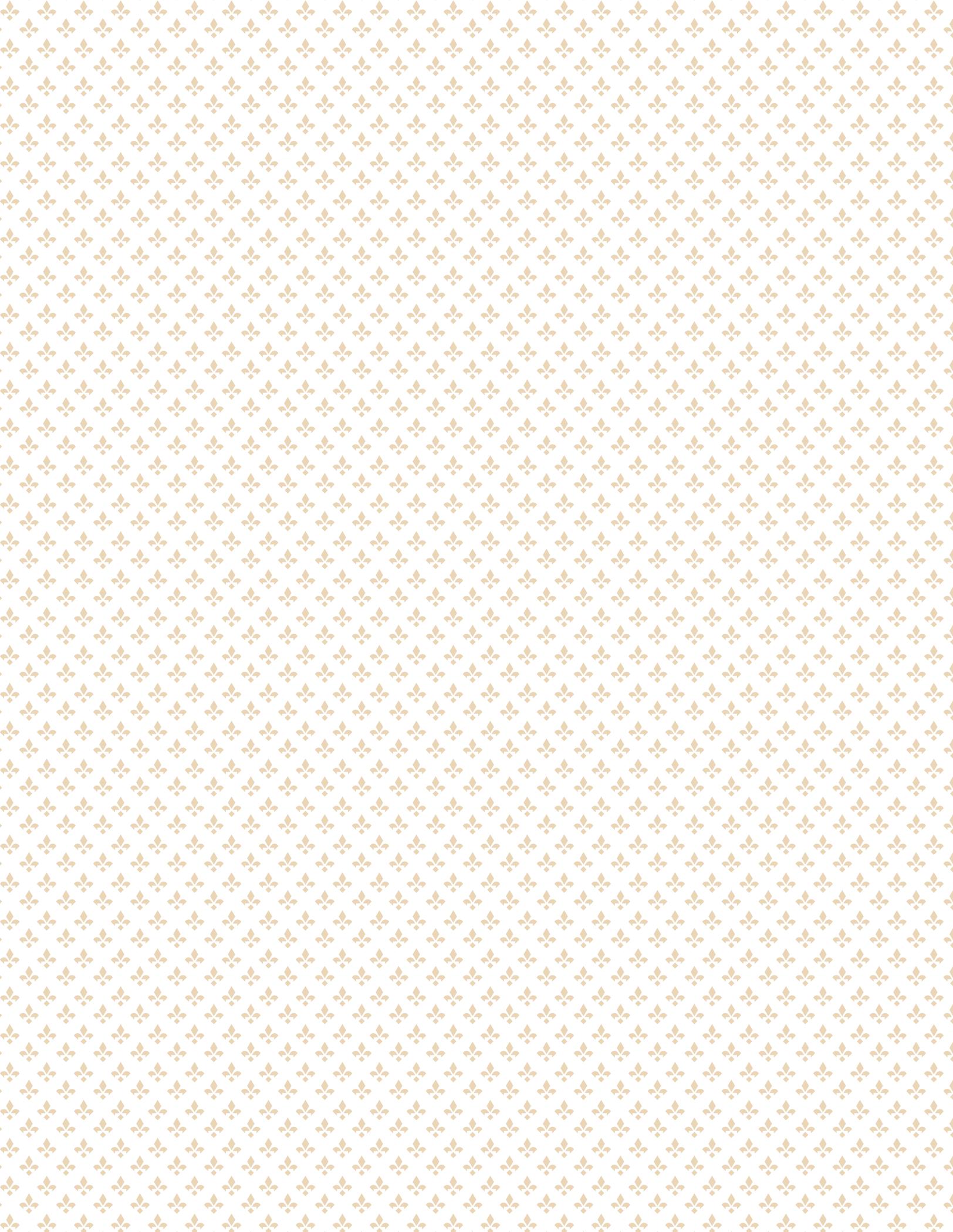


Table des matières

04

**Message de la Présidente
– directrice générale**

13

**Appellations réservées
reconnues**

20

Rayonnement de l'expertise

05

**Appellations réservées
et termes valorisants
en quelques mots**

15

**Terme valorisant Fromage
fermier: Analyse en cours**

24

**Conseil, comités d'experts,
équipe**

07

Nature de l'organisme

16

**Surveillance: Renouvellement
de l'équipe et système qualité
en amélioration continue**

26

Ressources financières

08

**Mise en œuvre du plan
stratégique 2019-2022**

18

**Accréditation: Un gage
de confiance pour les
consommateurs**

27

**Liste des sigles utilisés
dans ce document**

CRÉDITS PHOTOS

Page 4: © Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (Photographe: Claude Desrosiers)

Page 6: © Éric Labonté, MAPAQ / Page 10: © Cindy Boyce, www.cindyboycephoto.com

Page 15: © Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (Photographe: Claude Desrosiers)

Page 17: © Cindy Boyce, www.cindyboycephoto.com / Pages 17 et 18: © Conseil des appellations réservées

et des termes valorisants (Photographe: Claude Desrosiers) / Page 20: © Cindy Boyce, www.cindyboycephoto.com

Page 21: © Claire Viard, la Colline aux Bleuets / Page 22: © Les Producteurs de cidre du Québec

Page 23: © Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (Photographe: Claude Desrosiers)



Message de la Présidente – directrice générale



2019, une année sous le signe de la mobilisation

L'environnement dans lequel évolue le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants constitue un écosystème de grandes possibilités: la demande accrue pour des produits à haute valeur ajoutée répondant à des attentes sociétales particulières, dont la transparence, la traçabilité, la rigueur, le respect de l'environnement, la santé et la production locale, mais aussi la différenciation sur les marchés intérieurs et internationaux. Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a fait un choix clair: relever le défi de nous adapter à cet environnement.

L'année 2019 aura débuté avec l'adoption et la mise en œuvre d'une planification stratégique s'échelonnant sur une période de trois ans. Cette démarche a été réalisée en concertation avec les membres du Conseil et notre principal partenaire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), sans oublier notre équipe interne. C'est d'ailleurs cette équipe qui, chaque jour dans

ses actions, porte la vision que nous nous sommes donnée: être un levier de développement du territoire pour les entreprises bioalimentaires et les collectivités du Québec.

La reconnaissance des appellations réservées et leur valorisation en tant qu'outils de développement au service des collectivités sont notre raison d'être. Le Conseil se doit de valoriser son rôle et le bon fonctionnement des appellations. À cet égard, notre partenariat avec le ministère de l'Agriculture est incontournable, car il constitue la porte d'entrée de tout projet d'appellation. Une stratégie de démarchage et de positionnement a donc été élaborée et partagée avec nos vis-à-vis du MAPAQ.

Le Conseil a enrichi son équipe d'une personne responsable de la coordination de l'information auprès de nos clientèles, que sont les agents de développement économique et territorial, l'industrie et les consommateurs. Cet objectif de mieux informer nos clientèles s'est aussi déployé dans notre service de surveillance, qui a été revu et amélioré. Deux nouveaux inspecteurs se sont à cet effet ajoutés à l'équipe, lui permettant ainsi de couvrir plus efficacement le territoire du Québec.

La répression des fraudes est toujours pour nous une priorité, car elle est garante en bonne partie de la confiance et du respect accordés aux appellations réservées. De plus, la communication et l'information au regard du respect et de l'application de la *Loi sur les appellations*

réservées et les termes valorisants sont plus que jamais pertinentes dans un contexte où un plus grand nombre d'entreprises souhaitent adhérer à l'appellation « Biologique » et où les autres produits d'appellation sont de plus en plus présents sur le marché.

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants se démarque de plus en plus sur l'échiquier international. En effet, notre service d'accréditation ne fait pas qu'évaluer les organismes de certification pour nos appellations, il est aussi partie intégrante du Régime Bio-Canada pour la surveillance des certificateurs à travers le monde et fournit un travail professionnel reconnu par l'Union européenne ainsi que par les autorités mexicaines.

Je termine en soulignant l'engagement indéfectible des membres du Conseil. Je réitère également l'importance de l'équipe interne, mobilisée, forte de l'expertise des « anciens » et renouvelée par l'énergie des « nouveaux ». Ils font tous avec conviction quelque chose d'important pour le Québec bioalimentaire. Je les en remercie sincèrement.

PASCALÉ TREMBLAY, agr.
Présidente-directrice générale

Appellations réservées et termes valorisants en quelques mots

Les appellations réservées et les termes valorisants protègent à la fois le savoir-faire, le territoire et l'agencement de ces facteurs. Ils jouissent de caractéristiques particulières:

- ❖ Ils s'inscrivent dans la durée. Une fois protégés par la *Loi*, ils n'ont pas de date de fin ni de date de renouvellement; et
- ❖ Ils confèrent un droit d'usage à ceux qui respectent le cahier des charges et qui demandent à l'utiliser. Ils ne peuvent être ni marchandés ni privatisés.

La *Loi* crée un droit de propriété intellectuelle spécifique pour les appellations réservées et les termes valorisants. Le titulaire de ces dénominations est l'État, qui doit les défendre au bénéfice de l'ensemble de la société. Ils sont un bien collectif.

Contrairement aux marques de commerce ou de certification, les appellations réservées et les termes valorisants :

- ❖ sont basés sur un cahier des charges homologué et public; et
- ❖ rendent obligatoire la certification des produits par une tierce partie indépendante (organisme de certification), elle-même soumise à la surveillance de l'État.

Appellations réservées et termes valorisants par catégories :

- ❖ Appellations territoriales (*Appellation d'origine* [AO], *Indication géographique protégée* [IGP])
- ❖ Appellations de spécificité [AS]
- ❖ Mode de production
- ❖ Termes valorisants

Étapes d'analyse d'une appellation réservée ou d'un terme valorisant

- 01** Dépôt par le groupe demandeur
- 02** Analyse du dossier par le comité technique approprié
- 03** Visite sur le terrain
- 04** Échanges et révisions du cahier des charges / des normes
- 05** Consultation publique
- 06** Adoption du cahier des charges / des normes par le Conseil
- 07** Analyse d'un plan de contrôle par le comité d'accréditation
- 08** Adoption d'un plan de contrôle et accréditation des organismes de certification
- 09** Recommandation au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- 10** Réservation de l'appellation ou autorisation du terme valorisant par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec



Contrôle de l'appellation réservée ou du terme valorisant :

- + Surveillance de l'utilisation
- + Suivi des activités des certificateurs



Près de 3 000 entreprises québécoises sont inscrites auprès d'un organisme de certification afin de commercialiser un produit portant une appellation réservée, ce qui représente au total près de 11 000 types de produits différents.

Nature de l'organisme

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a été créé en 2006 par le gouvernement du Québec pour assurer l'application de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* (A-20.03). Cette *Loi* vise à protéger l'authenticité de produits et de désignations qui les mettent en valeur au moyen d'un cahier des charges dont le respect est soumis à une certification par une tierce partie indépendante, elle-même sous l'autorité du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants. Une appellation réservée ou un terme valorisant peut être demandé(e) à l'égard de l'origine, d'une spécificité, de caractéristiques particulières liées à une méthode de production ou d'une qualité particulière recherchée par les consommateurs.

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a compétence sur les produits agricoles et alimentaires portant une appellation réservée ou un terme valorisant qui sont vendus sur le territoire québécois.

Missions

01 CONSEILLER

Conseiller le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sur la reconnaissance d'appellations réservées et l'autorisation de termes valorisants;

02 ACCRÉDITER

Accréditer les organismes de certification aptes à certifier des produits d'appellation et vérifier leur fonctionnement;

03 SURVEILLER

Surveiller l'utilisation des appellations réservées reconnues et des termes valorisants autorisés; et

04 TENIR DES CONSULTATIONS

Tenir des consultations en lien avec la reconnaissance d'une appellation ou l'autorisation d'un terme valorisant.



Mise en œuvre du plan stratégique 2019-2022

Adoption du plan stratégique et positionnement du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

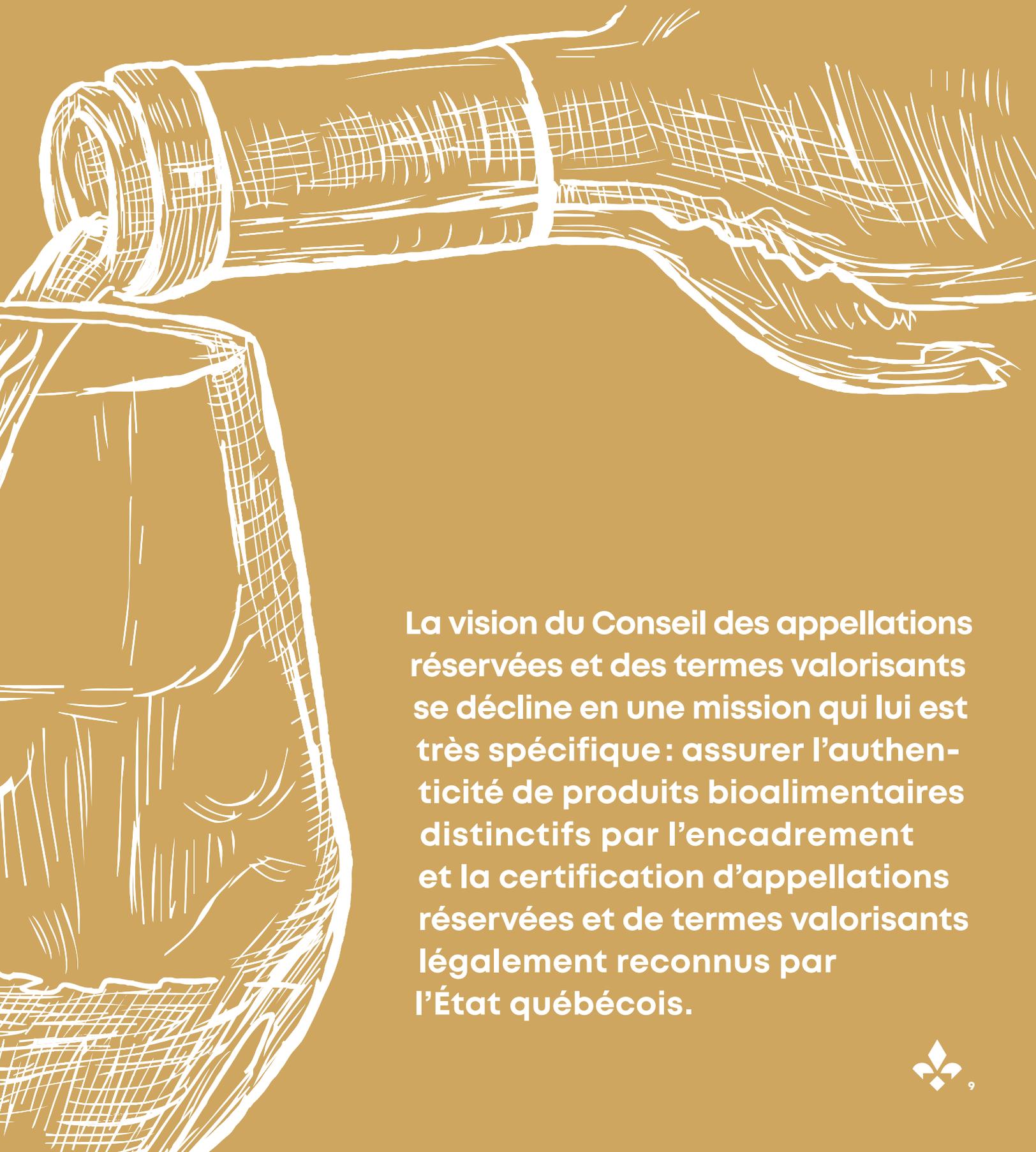
En 2019, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a déposé au ministre sa planification stratégique 2019-2022 puis a développé son plan d'action pour l'année 2019-2020. Les trois enjeux sur lesquels le Conseil et son équipe travaillent sont :

- ❖ la reconnaissance des appellations réservées et des termes valorisants ;
- ❖ le développement de partenariats et de collaborations ; et
- ❖ la valorisation d'une organisation apprenante.

Par la suite, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a mené une journée de réflexion stratégique afin de parfaire son positionnement et les actions de communication qu'il déploiera au cours de l'année 2020 afin de dégager une vision partagée quant à son positionnement auprès de ses différentes clientèles : entreprises, groupes de producteurs et de transformateurs porteurs de projets d'appellation, et agents de développement économique et territorial.

Des démarches dont le but est de mener à l'adoption d'une nouvelle image de marque contribuant à faire rayonner le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants ont également été amorcées à la fin de l'année 2019.





La vision du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants se décline en une mission qui lui est très spécifique : assurer l'authenticité de produits bioalimentaires distinctifs par l'encadrement et la certification d'appellations réservées et de termes valorisants légalement reconnus par l'État québécois.

Croissance de l'organisme et embauche de nouvelles ressources

Dans le respect de l'enjeu « *Valorisation d'une organisation apprenante* » et de l'orientation « *S'adapter aux attentes des clientèles et à l'environnement d'affaires* » de sa planification stratégique, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a consolidé son équipe interne en procédant à l'embauche de trois nouvelles ressources.

En début d'année 2019, un poste d'inspecteur s'est ajouté au sein de son service de surveillance. La titulaire de ce nouveau poste a pour mandat d'assurer l'inspection dans la région de Québec et dans l'est de la province.

À la suite de l'audit des activités de surveillance, un nouveau service d'information au public et à l'industrie et un poste de coordonnateur à l'information ont été créés. En place depuis mai 2019, le titulaire de ce nouveau poste est responsable de la diffusion de l'information en plus d'offrir un soutien au service de surveillance.

Le service de surveillance s'est accru de nouveau avec l'arrivée d'une troisième inspectrice. Cette dernière, en poste depuis décembre 2019, est responsable de la surveillance du territoire du Centre-du-Québec.



Développement de partenariats et de collaborations

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a participé à l'élaboration d'un projet d'échange d'information avec Les Producteurs de lait du Québec et le Syndicat dans le but de mettre en place un outil permettant à ce secteur d'avoir une meilleure lecture de l'évolution de la production de lait biologique et de déterminer les actions stratégiques à mettre en œuvre. Ce projet s'inscrit aussi dans la volonté exprimée de la Politique bioalimentaire 2018-2025 Alimenter notre monde du MAPAQ.

La collaboration du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants avec le directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) s'est concrétisée en 2019 avec la mise en place du Système de gestion de la qualité du service de surveillance. Ainsi, en cas de fraude avérée ou si un contrevenant ne collabore pas, un dossier est constitué selon les exigences du DPCP et des poursuites sont intentées. Le DPCP a offert une formation aux membres de l'équipe travaillant sur les dossiers de surveillance et de répression des fraudes.



Refonte des systèmes d'information

En lien avec la mise à niveau des programmes du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, l'équipe de gestion des technologies de l'information a procédé à une actualisation de ses outils. Cette réorganisation vise à rendre plus efficiente l'utilisation des systèmes. Elle a également permis de raffiner la classification des catégories de types de produits biologiques, ce qui a généré une nouvelle approche de certains calculs.

Toutes les informations sur les produits et les entreprises se prévalant de l'appellation *Biologique* proviennent, conformément au Règlement interne sur l'accréditation des certificateurs, des données qui sont fournies par les six organismes de certification accrédités par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants.

Notez que toutes les données annuelles présentées dans le présent Rapport d'activités 2019 s'appuient sur la méthode de calcul actualisée depuis novembre dernier.



Appellations réservées reconnues



IGP Mais sucré de Neuville

Dix producteurs agricoles sont engagés dans la certification de l'appellation IGP *Mais sucré de Neuville*.

À la suite du dépôt de la demande d'enregistrement de l'Indication géographique protégée (IGP) *Mais sucré de Neuville* à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) en août 2018, nous avons reçu la confirmation que cette IGP a été enregistrée au Canada le 18 avril 2019 en vertu de la Loi sur les marques de commerce. Cette IGP bénéficie ainsi d'une protection supplémentaire sur l'ensemble du territoire canadien.



IGP Cidre de glace du Québec

Dix producteurs de cidre sont engagés dans la certification de l'appellation IGP *Cidre de glace du Québec*.

Vingt-six produits portent l'appellation IGP *Cidre de glace du Québec*, tous millésimes confondus.

Durant l'année 2019, le cahier des charges de l'IGP *Cidre de glace du Québec* a été revu et modifié afin d'améliorer l'encadrement des pratiques de l'ensemble des producteurs de cidre de glace du Québec.



IGP Agneau de Charlevoix

Deux éleveurs d'agneaux, dont un producteur-transformateur qui exploite un atelier de transformation, sont engagés dans l'appellation réservée IGP *Agneau de Charlevoix*.



IGP Vin du Québec

Vingt et un vigneron sont engagés dans la certification de l'appellation IGP *Vin du Québec*.

Près de 100 produits portent l'appellation IGP *Vin du Québec* pour la première année de certification.



AS Fromage de vache de race Canadienne

Deux producteurs laitiers et deux fromageries sont engagés dans la certification de l'appellation AS *Fromage de vache de race Canadienne*.

Six fromages portent l'appellation de spécificité *Fromage de vache de race Canadienne*.



IGP Vin de glace du Québec

Douze vigneron sont engagés dans la certification de l'appellation IGP *Vin de glace du Québec*.

Dix-neuf produits portent l'appellation IGP *Vin de glace du Québec*, tous millésimes confondus.

Durant l'année 2019, le comité d'analyse a entrepris une révision des amendements soumis par le Conseil des vins d'appellation du Québec (CVAQ) pour le cahier des charges de l'IGP *Vin de glace du Québec*. Cette analyse se poursuit au début de l'année 2020.



Mode de production biologique

- ❖ L'ensemble des superficies déclarées en régie biologique est passé de plus de 84 000 ha à plus de 95 500 ha, soit une augmentation de plus de 13 % au cours de la dernière année.
- ❖ Plus de 14 200 ha de superficie cultivée déclarée dans les catégories céréales, oléagineux et plantes industrielles ainsi que fourrages se sont ajoutés au secteur biologique, pour un total de plus de 76 800 ha¹.

Au total, 2939 entreprises de production, de transformation et de distribution se prévalaient de l'appellation *Biologique* en 2019. Parmi elles, on comptabilisait 2 353 entreprises agricoles qui détenaient au moins un produit biologique certifié au Québec.

Le nombre d'entreprises en production animale biologique est resté assez stable comme les deux années précédentes. Le nombre d'entreprises en production végétale ainsi qu'en production acéricole ont connu, quant à elles, des augmentations respectives de 16 % et 13 %².

Différentes régions se démarquent par le nombre d'entreprises agricoles détenant au moins un produit biologique: Chaudière-Appalaches pour la production acéricole, le Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches pour la production animale, ainsi que la Montérégie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la production végétale.

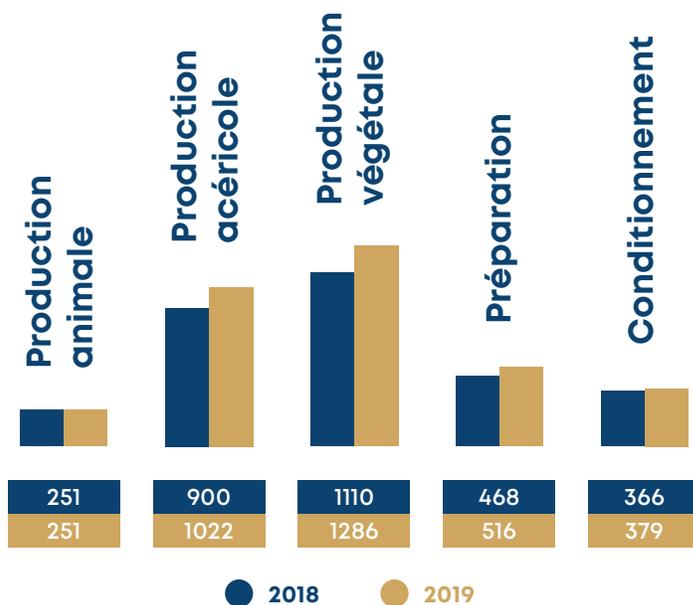
Enfin, le secteur de la transformation a connu une croissance de 10 % par rapport à l'an passé, passant de 468 à 516 entreprises.

Mise à jour du cahier des charges de l'appellation *Biologique*

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a mené des consultations entre les mois de janvier et mars 2019 à propos d'une modification réglementaire relative à l'appellation *Biologique* en aquaculture. En effet, le gouvernement fédéral a adopté en 2019 un nouveau Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, dont les exigences en matière de certification biologique couvrent l'aquaculture, c'est-à-dire la culture et l'élevage en milieu aquatique. Ces changements ont soulevé des enjeux importants en raison de la possibilité de certifier biologiques des plantes terrestres cultivées dans des systèmes aquaponiques combinant cultures et animaux d'élevage.

Le Conseil a pris la décision de reconnaître la production en aquaculture tel que le prévoit le nouveau règlement fédéral, mais de permettre uniquement la certification des plantes aquatiques et non celle des plantes terrestres.

Nombre d'entreprises par secteur d'activité



¹ Selon les requêtes effectuées dans la base de données le 31 mars 2020.

² Note au lecteur: Le nombre d'entreprises en 2018 correspond aux résultats des requêtes effectuées en mars 2019. Le nombre d'entreprises en 2019 correspond aux résultats des requêtes effectuées le 31 mars 2020.

Terme valorisant Fromage fermier: Analyse en cours



Marjolaine Mondon, agr.
Coordonnatrice de projets

L'Association des fromagers artisans du Québec a poursuivi la démarche d'élaboration du terme valorisant *Fromage fermier*. Au cours de l'année, le comité d'experts a émis un avis favorable en faveur de la reconnaissance de ce terme valorisant et l'a transmis au Conseil.

L'adoption d'un plan de contrôle ainsi que l'accréditation d'un organisme de certification constituent les prochaines étapes à franchir avant que le Conseil puisse faire une recommandation au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec concernant l'autorisation de ce terme valorisant.



Surveillance: Renouvellement de l'équipe et système qualité en amélioration continue

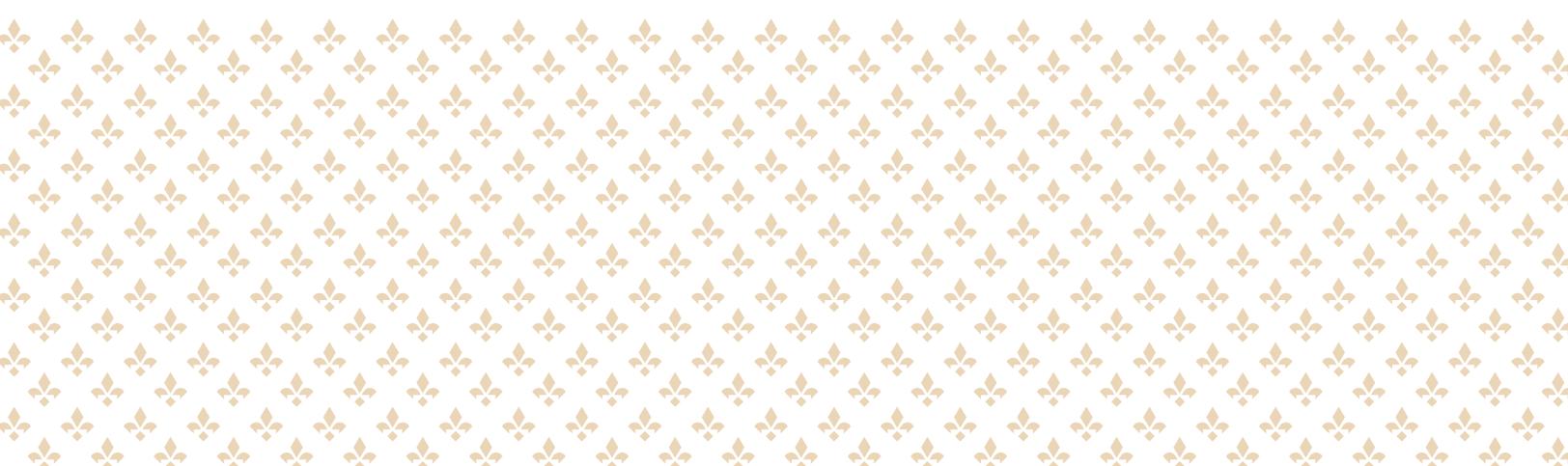
Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a la responsabilité de surveiller l'utilisation des appellations réservées au nom du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. À titre d'autorité publique, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants consacre donc une importante partie de ses ressources à la protection et à la défense de ces appellations.

Amorcée en 2018, la révision des processus de surveillance par un auditeur indépendant s'est terminée en début d'année 2019. Cette révision aura permis de raffiner les méthodes de surveillance dans une perspective d'amélioration continue et d'implanter une nouvelle approche collaborative et informative. Cette refonte du système qualité du service de surveillance du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a mis l'emphase sur une responsabilité inhérente à nos actions sur le terrain: celle de mieux informer nos clientèles sur la *Loi*, sa portée et l'importance de s'y conformer. À moins de fraude flagrante et avérée, tout contrevenant est dorénavant

appelé à mettre de l'avant, dans des délais précis, un plan d'actions correctives afin de se conformer à la *Loi*. L'absence de collaboration se traduit par le transfert du dossier au directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour traitement en vertu de la *Loi*.

Le plan d'actions correctives permet de définir les étapes, les moyens, les ressources et les délais prévus pour régler une non-conformité à la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*. Ce plan d'actions correctives doit respecter un échéancier clairement établi permettant au service de surveillance du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants d'assurer un suivi tout au long de la démarche.

L'embauche de deux nouvelles ressources à l'inspection assure une présence dynamique et constante sur le terrain. L'équipe de surveillance produit régulièrement des bilans de façon à suivre l'évolution de ces dossiers et de garantir une application uniforme des mesures de correction.

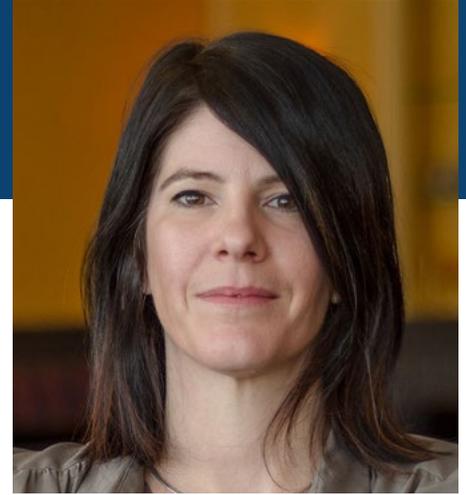




Mathilde Noël
Agente de surveillance – Inspectrice



Lilas Bouloum
Responsable du service de surveillance
Agente de surveillance – Inspectrice



Geneviève Arsenault
Agente de surveillance – Inspectrice

Travaillant de concert avec l'équipe de surveillance, le service d'information assure la mise en œuvre d'un plan global d'actions préventives. *Cette approche s'appuie sur des données récoltées lors des inspections en plus des informations compilées à l'interne pour mettre en lumière les cas récurrents de non-conformité.* La nouvelle stratégie de surveillance du Conseil vise à nouer des partenariats avec les groupes impliqués dans le commerce et la distribution des produits d'appellation réservée de façon à assurer une utilisation juste et loyale de ces appellations.

Depuis que le service de surveillance du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a mis en place ce nouveau système de gestion au printemps 2019, le nombre d'interventions demeure important, mais la qualité du service, le temps d'intervention, la mise à jour régulière des dossiers sont dorénavant autant d'éléments qui doivent témoigner de la rigueur de ce service et de la confiance qu'il doit générer chez les clientèles.

Au cours de la dernière année, trois nouveaux experts ont été nommés au sein du comité de surveillance du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants. Ce comité, chargé de guider les activités de contrôle et d'inspection, a été convoqué une première fois en décembre 2019.

En plus des visites d'inspection planifiées, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants répond également aux demandes de vérification des consommateurs.

Demande de vérification

Il est très simple de déposer une plainte ou de demander une vérification à propos d'un produit en utilisant le [formulaire en ligne](#) disponible sur notre site Internet.

Chacun des dossiers est traité en toute confidentialité et notre service de surveillance s'engage à l'évaluer dans un délai de cinq jours.

Accréditation : Un gage de confiance pour les consommateurs



Jeannine Okmeni, Agente d'évaluation de la conformité
Vincent Viléla, Directeur de l'accréditation
Naira Mkrtychyan, Agente d'assurance-qualité

Le rôle fondamental du service d'accréditation du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ) est de s'assurer de la compétence et de l'impartialité des organismes de certification. Cette garantie distingue les appellations réservées de tous les autres produits sur le marché.

Le CAEQ offre aux organismes de certification du Québec, du Canada et de l'étranger un service d'évaluation pour toutes leurs demandes en matière d'accréditation relatives à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

Les activités d'accréditation concernent l'ensemble des appellations réservées reconnues au Québec. Dans le cas de l'appellation Biologique, les activités du CAEQ peuvent être menées tant sur le territoire du Québec qu'à l'étranger et ce, pour différentes juridictions.

Le travail d'accréditation du CAEQ permet de désigner les organismes aptes à certifier des produits selon des critères établis par les autorités et à vérifier leur fonctionnement. Il est basé sur des standards internationaux (ISO 17011, ISO 17065) permettant une reconnaissance de son travail et des produits auxquels sont attribuées ces certifications.

Un rayonnement à l'international

Les méthodes de travail du Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ) sont reconnues par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), la Commission européenne et le *Servicio nacional de sanidad, inocuidad y calidad agroalimentaria (SENASICA) du Mexique. Les compétences du CAEQ garantissent à ces autorités la transmission des informations nécessaires pour prendre une décision éclairée sur l'accréditation ou la reconnaissance des organismes de certification.*

En 2019, en plus de vérifications documentaires aléatoires ou programmées, le CAEQ a réalisé pour l'ensemble de ces programmes 16 audits dans le cadre de l'évaluation de 14 organismes de certification accrédités dans plusieurs pays. Il a également réévalué quatre autres organismes de certification reconnus basés à l'étranger en lien avec l'exportation de produits d'aquaculture biologique au Québec.

- ❖ 7 Audits d'établissements (surveillance de l'accréditation, accréditation initiale ou renouvellement)
- ❖ 9 Audits témoins

Faits saillants



Révision de notre système d'accréditation par rapport à la nouvelle version de l'ISO 17011: 2017;



Intégration du nouveau Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC);



Réévaluation du Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ) par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour le renouvellement de notre entente avec cette dernière; et



Évaluation par le CAEQ du certificateur postulant pour le terme valorisant « Fromage fermier ».

Les résultats de ses travaux d'évaluation et de ses audits conduisent le CAEQ à faire des recommandations au Conseil sur l'accréditation des organismes de certification. À la suite de ces recommandations, le Conseil peut aussi étendre, réduire, suspendre ou annuler une accréditation octroyée.

Lors de ses audits, le CAEQ facture aux organismes de certification l'ensemble des coûts de logistique ainsi que ses honoraires de prestation d'évaluation. Ces activités

participent à l'autofinancement du service d'accréditation du Conseil sans l'utilisation de fonds publics.

Pour plus de détails sur les services du CAEQ et pour obtenir la liste des organismes de certification accrédités ou reconnus, vous pouvez consulter le site Internet www.caeq.ca



Rayonnement de l'expertise

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants informe le gouvernement du Québec, les organismes non gouvernementaux, l'industrie, les médias et les consommateurs sur les aspects liés aux normes, à l'évaluation de la conformité des organismes de certification, aux exigences relatives à la commercialisation des produits d'appellation et au système de contrôle des appellations réservées et des termes valorisants.

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants déploie divers moyens afin de mener à bien sa mission d'information auprès de groupes ciblés pour faire connaître la *Loi* et le système québécois de reconnaissance et de contrôle des appellations.



Nicolas Bourque
Coordonnateur à l'information

Un nouveau service d'information au public et à l'industrie

Le mandat du nouveau service d'information au public et à l'industrie du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants est d'assurer la diffusion d'information aux consommateurs ainsi qu'à ses différents partenaires. Le service répond également aux demandes d'information qui lui sont acheminées. Une soixantaine de demandes lui ont été transmises depuis sa mise en place au printemps 2019.

Demandes d'information

Les demandes d'information peuvent être envoyées à l'adresse suivante: info@cartv.gouv.qc.ca

Visibilité dans les médias

Reportages télé, articles de presse, mentions à la radio... l'année 2019 aura été riche en événements médiatiques pour les appellations réservées. La porte-parole du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, Madame Pascale Tremblay, a répondu à plusieurs demandes pour présenter l'organisme et les appellations réservées, notamment dans le cadre d'un reportage de l'émission *L'épicerie* diffusée à Radio-Canada. La publication de statistiques au sujet de la progression de l'appellation Biologique au mois de juillet aura également généré une couverture médiatique importante.



Rayonnement de l'expertise

L'expertise du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a été grandement sollicitée pendant l'année 2019.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, le rôle et les missions du Conseil ont été présentés par des membres du personnel de l'organisme dans le cadre d'interventions dans des cours collégiaux et universitaires, auprès de différents groupes de producteurs et de professionnels du secteur agroalimentaire, mais aussi au Colloque Maraîcher en serre 2019 ainsi qu'à une journée de colloque soulignant les 10 ans du Certificat en gestion et pratiques socioculturelles de la gastronomie de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Notons aussi l'implication du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants à l'occasion d'une journée de réflexion de Tourisme Montréal et du 3^e Grand rendez-vous en agrotourisme et tourisme gourmand organisé par l'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand du Québec (AATGQ).

Des membres du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants ont en outre tenu un kiosque d'information lors de la Journée biologique qui s'est déroulée dans le cadre des Journées agroalimentaires 2019

du MAPAQ Lanaudière, au Congrès 2019 Cidres, vins et alcools d'ici, ainsi qu'à l'édition 2019 de La Grande Dégustation de Montréal.

Un groupe de parlementaires écossais a également profité de son passage au Québec pour discuter des enjeux des appellations réservées avec des membres du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants en mai 2019.

L'association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural, Agridea a proposé à un membre de l'équipe du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants de l'accompagner lors d'un séjour d'étude en Écosse en septembre 2019 afin d'en apprendre plus sur les démarches et produits de qualité écossais. Cette mission s'avère fort pertinente dans l'optique d'optimiser le processus d'obtention des appellations réservées et répond aux attentes de notre Planification stratégique en ce qui a trait à l'orientation préconisant l'adaptation aux attentes des clientèles et à l'environnement d'affaires.





Plateformes d'information

Un des mandats du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants consiste à gérer et à permettre l'accès aux données relatives aux appellations réservées pour l'ensemble de la province. Pour ce faire, différents outils de collecte et de diffusion de ces données ont été mis en place depuis plusieurs années. Ces interfaces sont destinées à différents utilisateurs: du consommateur jusqu'aux décideurs, en passant par les différentes entreprises concernées.

Site Internet

Parmi ces outils, le site Internet est le meilleur moyen de communication pour permettre au grand public d'avoir accès aux actualités et aux informations sur les appellations réservées au Québec. L'achalandage dans le site Internet est comparable à celui de l'année précédente, le nombre de visites effectuées à partir d'un appareil mobile ayant toutefois augmenté. C'est une moyenne de 4 300 pages (vues uniques) qui y sont consultées mensuellement.



Veronica Lagos
Analyste informatique



Guylaine Pruneau
Adjointe à l'informatique et aux communications



Chantal Martel
Adjointe administrative

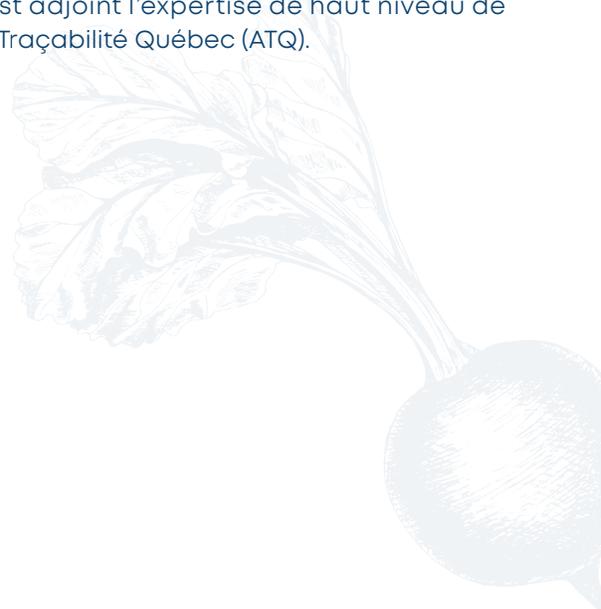
Systemes d'information

La base de données au cœur du Système d'information sur les produits agroalimentaires biologiques (SIPAB) contient des informations sur tous les exploitants détenant une certification biologique au Québec. Elle constitue un outil de travail indispensable pour notre équipe.

C'est avec l'aide de cet outil que nous alimentons nos différentes plateformes d'information. Les données fournies par le SIPAB permettent, entre autres, le maintien du [Répertoire des produits biologiques certifiés du Québec](#) — 5150 visites mensuelles ont été enregistrées dans ce Répertoire accessible au grand public — et du [Portail Bio Québec](#), qui présente des statistiques sur le secteur, une référence pour nos partenaires, notamment pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Ce site a lui aussi connu une croissance stable du nombre d'utilisateurs et du nombre de pages consultées mensuellement.

L'équipe SI TI (service informatique et technologies de l'information) du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants travaille à améliorer continuellement la qualité des données qui y sont présentées. Le fait que cette base de données soit alimentée par les six certificateurs accrédités auprès du Conseil constitue un défi quant à l'harmonisation et à la rigueur des informations fournies. Celles-ci passent par un travail de coconstruction, une collaboration ouverte et une communication continue avec ces organismes. En 2019, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants a amorcé un travail impliquant la révision en profondeur de son Répertoire des produits biologiques certifiés du Québec. Cette révision permettra de mieux répondre aux besoins

d'informations de nos partenaires et de nous tourner vers une approche informatisée du transfert des données des organismes de certification vers le SIPAB. Il en va de la rigueur et la fiabilité des données dont nous disposons, mais cette démarche s'appuie sur une volonté de rendre nos opérations plus efficaces et moins lourdes par la réduction de la paperasse. Toutes les parties prenantes gagnent à adhérer à ce projet. À cet égard, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants s'est adjoint l'expertise de haut niveau de l'équipe d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ).



Conseil, comités d'experts, équipe

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, composé de neuf personnes représentant tous les maillons du secteur agroalimentaire québécois, s'est réuni physiquement quatre fois et il a été consulté une fois par voie téléphonique et deux fois par voie électronique au cours de l'année 2019.

Une quarantaine d'autres personnes participent à la demande aux travaux de plusieurs comités consultatifs formés pour appuyer le Conseil dans son travail, le faisant bénéficier de leurs expertises et expériences respectives*.

Réunions du Conseil et des comités d'experts en 2019

	RÉUNION PHYSIQUE	RÉUNION TÉLÉPHONIQUE	CONSULTATION ÉLECTRONIQUE
Conseil	4	1	2
Comité d'accréditation	2	3	3
Comité de surveillance	1	—	—
Comité des normes biologiques du Québec	1	1	—
Comité Cidre de glace du Québec	1	—	1
Comité Vin de glace du Québec	1	1	1
Comité Fromage fermier	1	—	—

❖ *Le Conseil et ses divers comités consultatifs se sont réunis selon les besoins.*

Membres du Conseil au 31 décembre 2019

Pascale Tremblay

Présidente-directrice générale

Jean-Claude Dufour

Membre nommé par
le gouvernement du Québec

Catherine St-Georges

Membre issu du secteur
de la production agricole

Christine Jean

Membre issu du secteur
de la transformation alimentaire

Janick Boudreau

Membre issu du secteur
de la distribution alimentaire

Pierre-Alexandre Blouin

Membre issu du secteur du commerce
de détail en alimentation

André Michaud

Membre issu des organismes
de certification

François Décary

Membre issu du milieu
des consommateurs

Jean-Pierre Potelle

Membre issu du secteur de la production
de produits contenant de l'alcool

Équipe permanente au 31 décembre 2019

Pascale Tremblay

Présidente-directrice générale

Vincent Vilela

Directeur de l'accréditation
Secrétaire du Conseil

Naira Mkrtchyan

Agente d'assurance qualité

Jeannine Okmeni

Agente d'évaluation de la conformité

Nicolas Bourque

Coordonnateur à l'information

Lilas Bouloum

Responsable du service de surveillance
Agente de surveillance – Inspectrice

Geneviève Arsenault

Agente de surveillance – Inspectrice

Mathilde Noël

Agente de surveillance – Inspectrice

Chantal Martel

Adjointe administrative

Veronica Lagos

Analyste informatique

Guyline Pruneau

Adjointe à l'informatique
et aux communications

Marjolaine Mondon

Coordonnatrice de projets

* Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants tient à remercier toutes les personnes ayant participé aux travaux de son Conseil et de ses divers autres comités et dont le mandat a pris fin en 2019.



Comités d'experts actifs en 2019

Comité d'accréditation

Rachel Agricole
Danielle Brault
Julie Fréchette
Stéphane Gagnon
Clémentine Gombart



Comité de surveillance

François Lambert
M^e Jean-Pierre Lévesque
Daniel Tremblay
Pascale Tremblay



Comité Vin du Québec

Gaëlle Dubé
Jérémie D'Hauteville
Nadia Dufour
Jean-Pierre Lemasson



Comité Cidre de glace du Québec

Monique Audette
Pauline Fernandez
Baudouin Niogret
Caroline Provost
Colombe St-Pierre



Comité Fromage fermier

Yannick Achim
Rachel Agricole
Idriss Ettabaâ
Martin Gilbert



Comité des Normes biologiques

Danielle Brault
Jean Duval
François Labelle
Yveline Martin
Nicolas Turgeon



Comité Vin de glace du Québec

Alexandre Anctil
Gaëlle Dubé
Jérémie D'Hauteville
Nadia Dufour
Jean-Pierre Lemasson



Ressources financières

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants s'est adjoint les services d'une nouvelle comptable, Madame France Lacoste.

Les revenus du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants se sont chiffrés à 1 188 894 dollars pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

Ces revenus étaient constitués, d'une part, d'une subvention de fonctionnement de 530 000 dollars provenant du MAPAQ. Les diverses activités du service de l'accréditation ont de plus généré des revenus de l'ordre de 652 621 dollars.

Les dépenses pour l'exercice se sont chiffrées à 1 184 254 dollars. Les salaires constituent le poste de dépenses le plus important de l'organisation.

Pour en savoir plus, consulter les états financiers 2019 sur le site Internet du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants, dans la section [Documentation/Rapports annuels](#).



Liste des sigles utilisés dans ce document

ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
AO	Appellation d'origine
AS	Appellation de spécificité
ATQ	Agri-Traçabilité Québec
CAEQ	Comité d'accréditation en évaluation de la qualité
CVAQ	Conseil des vins d'appellation du Québec
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec
IG	Indication géographique
IGP	Indication géographique protégée
ISO	Organisation internationale de normalisation
LARTV	<i>Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (également appelée dans le présent document « la Loi »)</i>
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
OPIC	Office de la propriété intellectuelle du Canada
UQÀM	Université du Québec à Montréal
SENASICA	Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad Agroalimentaria du Mexique
SIPAB	Système d'information sur les produits agroalimentaires biologiques



201, boulevard Crémazie Est, bureau 4.03
Montréal (Québec) H2M 1L2 Canada

Tél.: 514 864-8999
Télec.: 514 873-2580

info@cartv.gouv.qc.ca
www.cartv.gouv.qc.ca